



Document d'objectifs du réseau de zones humides de l'Albanais

(Document d'application)

Marais des Granges

(Commune d'Albens)

Décembre 2004





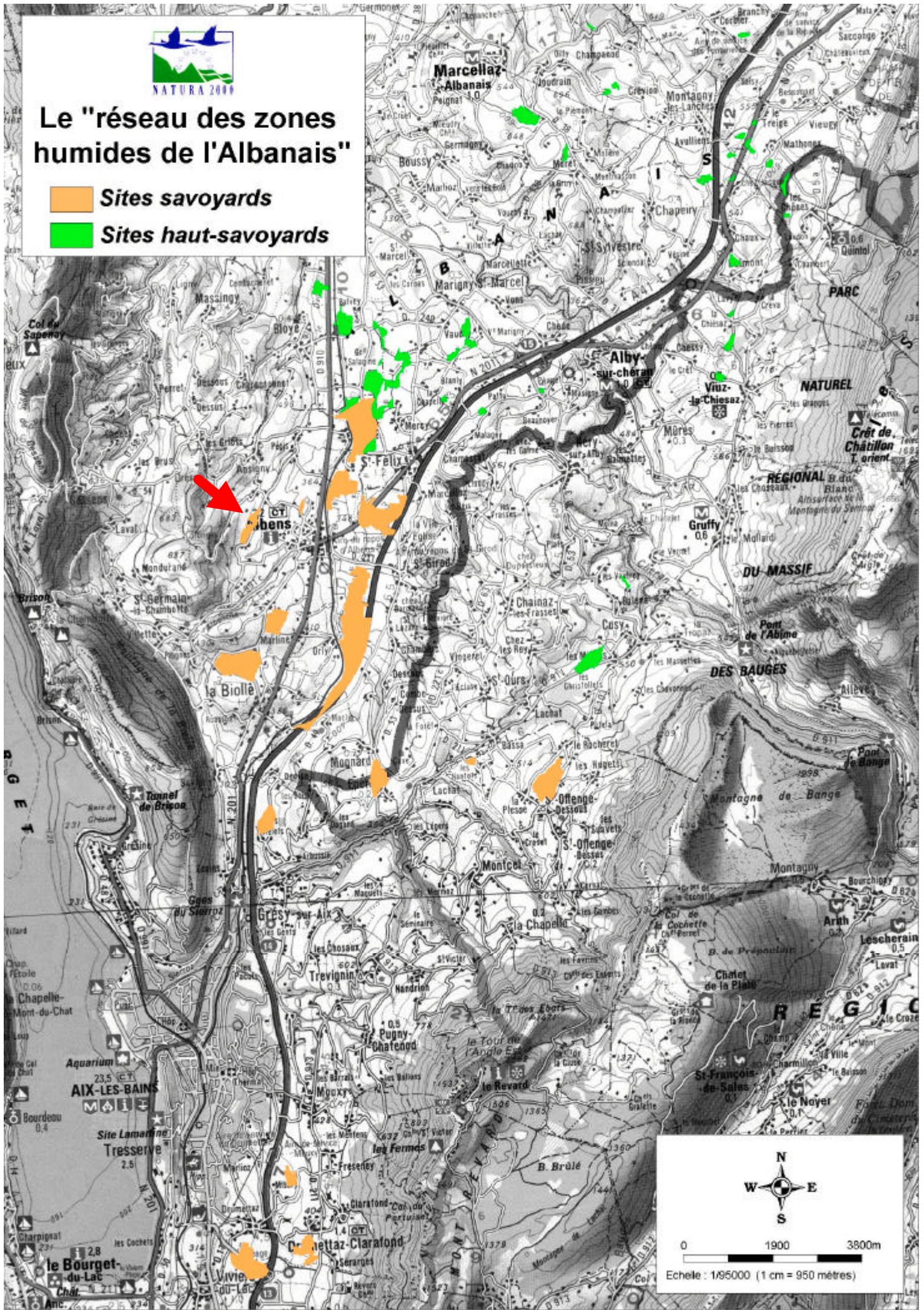
Sommaire

| | |
|--|----|
| A. PRÉSENTATION DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT | 6 |
| A-1. INFORMATIONS GÉNÉRALES..... | 6 |
| A-1.1. Localisation, description sommaire..... | 6 |
| A-1.2. Statuts..... | 6 |
| A-1.3. Foncier..... | 6 |
| A-2. ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE | 6 |
| A-2.1. Hydrologie..... | 6 |
| A-2.2. Unités écologiques..... | 6 |
| A-2.3. Evolution historique | 6 |
| A-2.4. Contexte socio-économique | 8 |
| B. EVALUATION DU PATRIMOINE ET DÉFINITION DES OBJECTIFS | 8 |
| B-1. VALEUR PATRIMONIALE..... | 8 |
| B-2. DÉFINITION DES OBJECTIFS | 8 |
| C. ACTIONS PROPOSÉES | 10 |
| C-1. PRINCIPES | 10 |
| C-2. DESCRIPTION | 10 |
| C-2.1. Animation foncière / réalisation d'un plan de gestion par le CPNS | 10 |
| C-2.2. Zone humide | 10 |
| C-2.3. Prairies agricoles périphériques | 10 |
| C-2.4. Evaluation des opérations, suivi des habitats et espèces..... | 11 |
| C-2.6. Démarches administratives | 11 |
| C-3. SYNTHÈSE ET PLANIFICATION DES OPÉRATIONS..... | 11 |
| C-4 EVALUATION FINANCIÈRE..... | 12 |



Le "réseau des zones humides de l'Albanais"

-  Sites savoyards
-  Sites haut-savoyards



0 1900 3800m

Echelle : 1:95000 (1 cm = 950 mètres)

Préambule

Le document d'objectifs du réseau de zones humides de l'Albanais est composé de deux volumes. Le premier a pour but de donner une vision d'ensemble de ce réseau avec ses enjeux et problématiques de gestion. Le second rassemble les documents d'objectifs propres à chaque site et ayant pour vocation d'être l'outil d'appropriation et de validation locale de la démarche Natura 2000.

La présente version est le document d'objectifs appliqué aux marais des Granges (Albens) et comporte trois grandes parties :

A- Présentation de la zone et de son environnement

Y figurent un certain nombre d'informations générales sur cette zone humide et son contexte environnant. Les informations relatives à certains paramètres communs à l'ensemble des sites (géologie, pédologie...) et déjà présentées dans le document d'objectifs, ne sont pas évoquées afin de limiter le volume de ce document.

B - Evaluation du patrimoine et définition des objectifs

Cette partie a dans un premier temps pour but de mettre en évidence les enjeux patrimoniaux qui guideront l'élaboration des objectifs de gestion du marais. Cette évaluation s'appuie sur l'analyse du statut réglementaire des habitats ou espèces Directives européenne "Habitat, faune, flore" et "Oiseaux", loi française du 10 juillet 1976 sur la "protection de la nature". Est également pris en compte l'éventuelle inscription des espèces aux "listes rouges" (régionale, française, européenne) qui bien que n'ayant pas de valeur réglementaire, traduisent bien le niveau de rareté et de menace qui pèse sur ces espèces.

Dans un second temps, sont abordés un certain nombre de contraintes ou d'éléments favorables entrant en interaction avec les objectifs de gestion. Les orientations et choix de gestion résulteront de la prise en considération de ces différents facteurs. Certains d'entre eux sont liés aux caractéristiques naturelles du marais. Elles engendrent parfois des contraintes techniques ou réglementaires incontournables qui devront être intégrées dès la conception des opérations. D'autres sont issus de la prise en compte des activités humaines se déroulant sur le site ou en périphérie. Rappelons qu'en tant que collecteur des eaux de leur bassin versant, les zones humides sont entièrement dépendantes des activités humaines qui s'y déroulent et de l'occupation du sol -favorable ou non - qui en résulte.

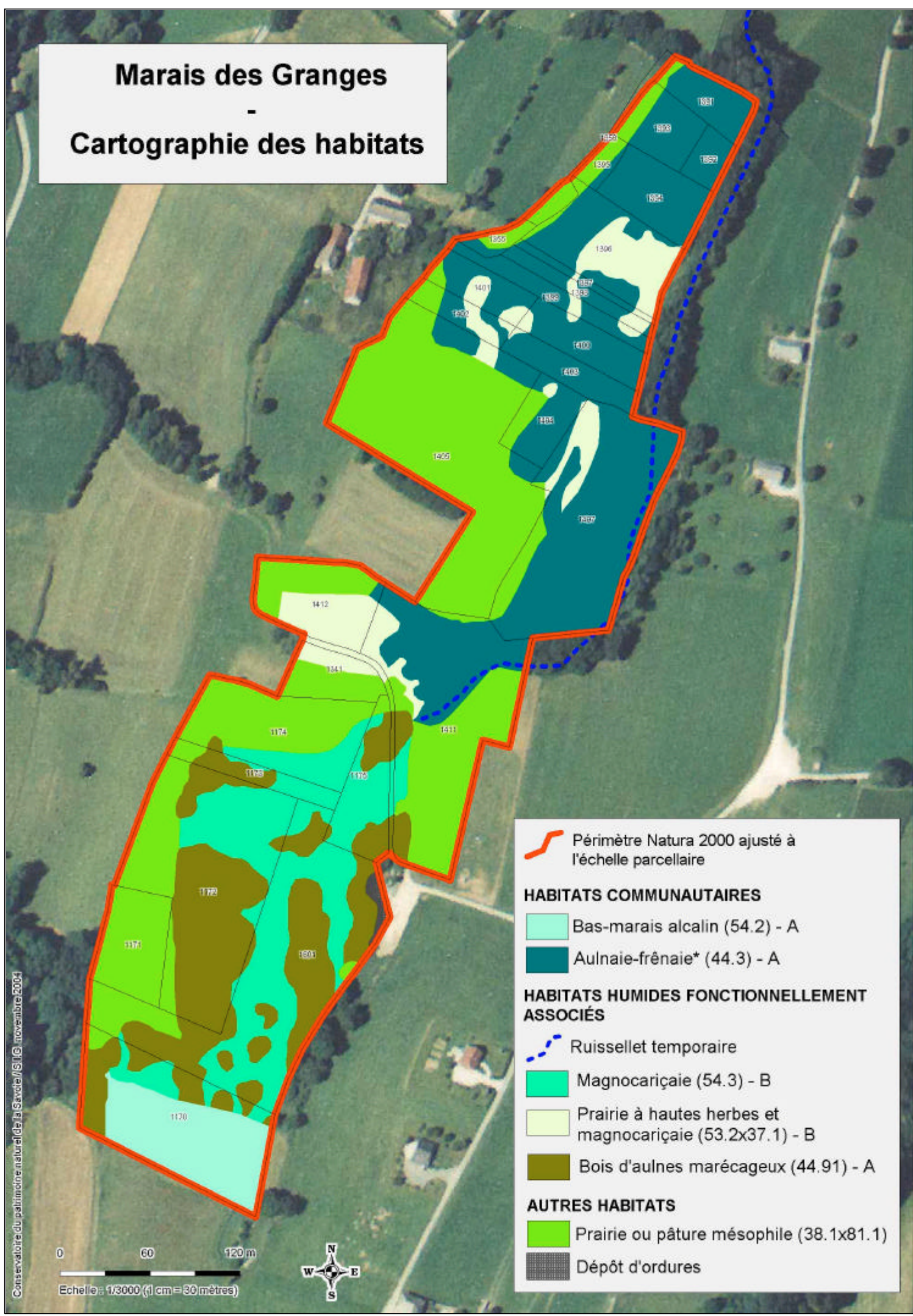
C - Actions proposées


Cette partie présente les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de conservation et relèvent essentiellement de quatre catégories :

- Animation foncière et animation locale du projet
- Gestion des habitats et des espèces
- Suivi écologique du site
- Démarches administratives
- Chiffrage des opérations



Marais des Granges

Cartographie des habitats




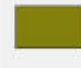


 Périmètre Natura 2000 ajusté à l'échelle parcellaire


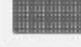
HABITATS COMMUNAUTAIRES

-  Bas-marais alcalin (54.2) - A
-  Aulnaie-frênaie* (44.3) - A

HABITATS HUMIDES FONCTIONNELLEMENT ASSOCIÉS

-  Ruissellet temporaire
-  Magnocariçaie (54.3) - B
-  Prairie à hautes herbes et magnocariçaie (53.2x37.1) - B
-  Bois d'aulnes marécageux (44.91) - A

AUTRES HABITATS

-  Prairie ou pâture mésophile (38.1x81.1)
-  Dépôt d'ordures

0 60 120 m
Echelle: 1:3000 (1 cm = 30 mètres)



A. Présentation du site et de son environnement

A-1. Informations générales

A-1.1. Localisation, description sommaire

Cette zone humide d'une superficie de 11 hectares est située sur la commune d'Albens et se localise sur un replat du versant ouest du massif de la Chambotte. Deux types de formations y sont majoritairement représentées : des cariçaies plus ou moins colonisées par le roseau et des boisements humides de type aulnaie et aulnaie-frênaie. Le bassin versant du site est encore complètement occupé par des prairies.

A-1.2. Statuts

Document d'urbanisme

Le site est Intégralement classé en zone NC.

Inscriptions aux inventaires, classements divers

- ZNIEFF de type 1 (en cours de validation)
- Réseau Natura 2000 "S10"

A-1.3. Foncier

Le site comprend 27 parcelles appartenant à des propriétaires privés (recensement non effectué).

| |
|---|
| Section A : 1170, 1171, 1172, 1173, 1174, 1175, 1341, 1355, 1356, 1391, 1392, 1393, 1394, 1395, 1396, 1397, 1398, 1399, 1400, 1401, 1402, 1403, 1404, 1405, 1407, 1411, 1412, 1601. |
|---|

A-2. Environnement et patrimoine

A-2.1. Hydrologie

Compte tenu de ses caractéristiques topographiques, le marais n'est alimenté que par l'ouest et le sud. Son bassin versant est d'environ 80 ha. Les apports sont diffus à l'exception de ceux provenant d'un ruisseau situé au niveau du tiers nord. Le ruisseau longeant l'est du site peut être considéré comme le cours d'eau drainant de cette zone humide. L'occupation du sol (absence de culture et d'urbanisation) du bassin versant peut en l'état actuel être considéré comme "idéal" pour la zone humide à l'exception d'une zone de dépôts.

A-2.2. Unités écologiques

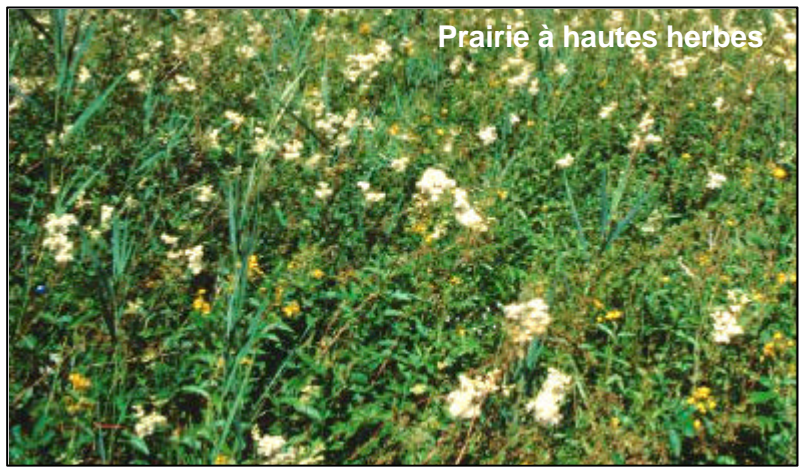
Sur la carte ci-contre figurent les principaux « habitats » présents sur le site ainsi que leur référence en nomenclature européenne et leur état actuel de conservation (A : bon, B : moyen, C : mauvais) lorsqu'il s'agit d'habitats humides. Les habitats dont la conservation est considérée comme « prioritaire » sont suivis d'un astérisque.

A-2.3. Evolution historique

Les données relatives à cet aspect n'ont à ce jour pas été acquises, mais cette zone humide a subi une évolution similaire à celles des autres du réseau.



Aulnaie-frênaie



Prairie à hautes herbes



Carex à épis rapprochés (ici dans sa forme remarquable en « touradon »)



Cariçaie colonisée par le roseau



Rousserolle verderolle



Bruant des roseaux

Sa phase d'abandon définitif doit toutefois remonter à une période encore récente (une quinzaine d'année) puisque la densité du roseau est encore nettement inférieure à celles d'autres zones humides dont l'exploitation a cessée depuis une trentaine d'année.

A-2.4. Contexte socio-économique

Le marais n'est aujourd'hui plus exploité à des fins agricoles ; la chasse restant le seul usage qui y perdure. Il est en revanche situé au sein d'une zone à vocation d'élevage dominée quasi exclusivement par des prairies de pacage et de fauche.

B. Evaluation du patrimoine et définition des objectifs

B-1. Valeur patrimoniale

| Enjeux | Situation |
|---|---|
| → Groupements végétaux visés par la Directive Habitats | |
| Bas marais alcalin | Présence de petites stations dans les magnocariçaies et à l'extrême sud du site. Bon état de conservation sur les secteurs fauchés. |
| Forêts alluviales résiduelles | Plus ou moins matures selon les secteurs, elles occupent la partie nord du site. Bon état de conservation. |
| → Groupements végétaux menacés en plaine au niveau départemental | |
| Grande cariçaie | Bien représentées sur le site mais fortement colonisées par le roseau. Nécessite donc une restauration. |
| Prairie humide à hautes herbes | Présence d'un secteur de superficie importante au nord du site. Nécessite également une restauration. |
| → Flore protégée au niveau régional | |
| Laïche à épis rapprochés | Présence de quelques pieds dans les cariçaies sud |
| → Vertébrés | |
| Rousserolle verderolle | Nicheuse dans les roselières et zones de buissons |
| Bruant des roseaux | Idem |

B-2. Définition des objectifs

→ Marais et milieux aquatiques

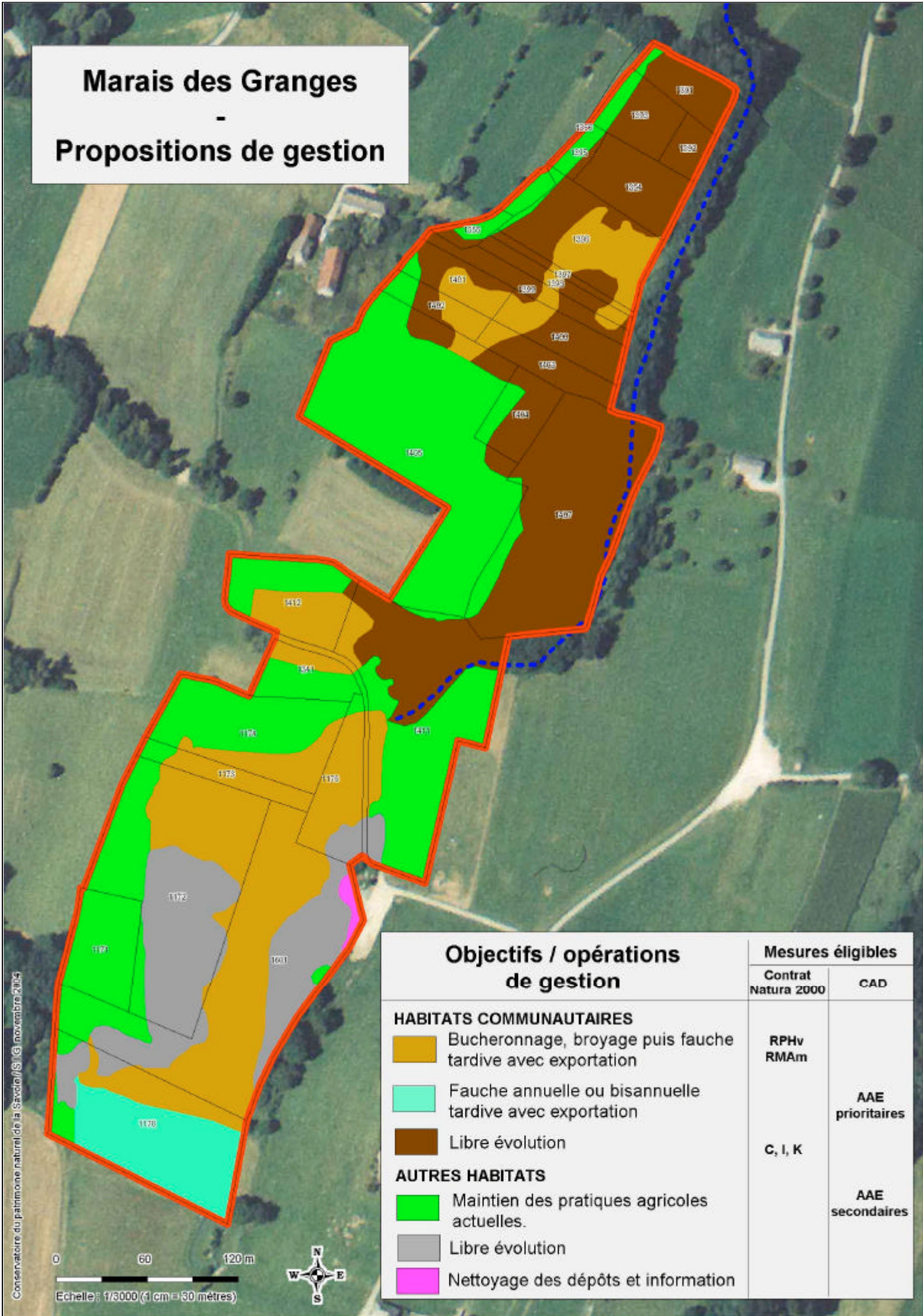
- Restauration des cariçaies et bas marais
- Entretien des prairies à hautes herbes
- Conservation d'une proportion de roselière





→ Bassin versant

- Maintenir sa vocation agricole et sa dominante de prairies.

Marais des Granges

Propositions de gestion



| Objectifs / opérations de gestion | Mesures éligibles | |
|--|---------------------|------------------|
| | Contrat Natura 2000 | CAD |
| HABITATS COMMUNAUTAIRES | | |
|  Bucheronnage, broyage puis fauche tardive avec exportation | RPHv RMAM | AAE prioritaires |
|  Fauche annuelle ou bisannuelle tardive avec exportation | | |
|  Libre évolution | C, I, K | AAE secondaires |
| AUTRES HABITATS | | |
|  Maintien des pratiques agricoles actuelles. | | |
|  Libre évolution | | |
|  Nettoyage des dépôts et information | | |

Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie (S) 16 novembre 2014

C. Actions proposées

C-1. Principes

La mise en œuvre de ces actions reste subordonnée à la volonté des propriétaires et/ou gestionnaires des parcelles qui ont la possibilité de souscrire un contrat de gestion avec l'Etat. Ces contrats seront de deux types selon le statut de leur souscripteur :

- contrat « Natura 2000 » pour les propriétaires privés ou gestionnaires ne relevant pas du statut agricole. Les propriétaires privés ne pouvant eux-mêmes exécuter ces travaux, pourront en confier la charge à d'autres structures (CPNS, collectivités, ACCA, ...) susceptibles de les réaliser. Les cahiers des charges de ces contrats figurent à la fin de la partie générale du document d'objectifs.

- contrat d'agriculture durable (CAD) : Les exploitants ayant souscrit ce dispositif, auront la possibilité de choisir parmi les « actions agroenvironnementales (AAE) » sélectionnées par le groupe thématique agricole afin de conserver ou de mettre en œuvre des pratiques extensives sur les parcelles de marais ou de prairies et cultures périphériques. La liste de ces actions figure également à la fin de la partie générale du document d'objectifs.

C-2. Description

C-2.1. Animation foncière / réalisation d'un plan de gestion

- ⇒ Réunion avec la municipalité et les usagers locaux
- ⇒ Rédaction notice et plan de gestion
- ⇒ Animation foncière

C-2.2. Zone humide

| Zone concernée | Habitats | Type d'opérations |
|--------------------------------|---------------------------|--|
| Partie sud | Cariçaies et bas marais | ⇒ broyage puis 2/3 années de double fauche selon régression du roseau. Pâturage possible si opportunité avec un éleveur local |
| Enclave dans le boisement nord | Prairies à reine des prés | ⇒ Bucheronnage/ broyage pour création d'une connexion avec les milieux périphériques, fauche avec exportation tous les 2/5 ans selon dynamique du roseau. Pâturage possible si opportunité avec éleveur local. |
| Ensemble du site | Boisements | ⇒ libre évolution |

C-2.3. Prairies agricoles périphériques

| Parcelles concernées | Habitats | Type d'opérations |
|--|---------------------------|---|
| Celles situées dans le périmètre Natura 2000 | Prairies de pacage/fauche | ⇒ Maintien des pratiques actuelles ⇒ si contractualisation CAD : choix parmi les mesures agro-environnementales annexées au DOCOB. |

C-2.4. Evaluation des opérations, suivi des habitats et espèces

| Zone concernée | Habitats | Type d'opérations |
|----------------|--------------------------|---|
| Site entier | Marais et milieux boisés | ⇒ Suivi général ⇒ Actualisation de la cartographie des habitats/usages |

C-2.6. Démarches administratives

| Zone concernée | Types d'opérations |
|----------------|--|
| Site entier | - Qualification du site en zone naturelle protégée au PLU. |

C-3. Synthèse et planification des opérations

| ANIMATION DU PLAN DE GESTION | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 |
|---|--|------------|------------|------------|------------|
| Animation foncière /rédaction plan de gestion | Non programmé | | | | |
| GESTION DE LA ZONE HUMIDE | | | | | |
| Cariçaies et bas marais | Non programmable en l'absence d'animation foncière | | | | |
| ⇒ Bucheronnage/ broyage / double fauche | | | | | |
| Prairies à hautes herbes | | | | | |
| ⇒ Bucheronnage/ broyage / fauche fauche tous les 3/5 ans | | | | | |
| EVALUATION ET SUIVI DE LA GESTION | | | | | |
| Suivi botanique/entomologique/vertébrés | idem | | | | |
| Actualisation de la cartographie des habitats et des usages | | | | | |
| DEMARCHE ADMINISTRATIVE | | | | | |
| Qualification du site en zone naturelle protégée au PLU | Dès révision du PLU | | | | |

C-4 Evaluation financière

NB : les chiffrages présentés ci-dessous visent à donner une première indication globale des montants nécessaires à la mise en œuvre du document d'objectifs sur une période de 6 ans. Ces chiffrages devront être annuellement révisés en fonction de nombreux paramètres (maîtrise foncière, charge de travail des gestionnaires, état de réalisation des travaux de l'année précédente...) qui détermineront la faisabilité de cette mise en œuvre.

| A - Gestion des habitats | |
|--|-------------|
| Restauration prairie humides | 18 251,00 € |
| Entretien prairies humides | 0,00 € |
| Restauration / entretien milieux aquatiques | 252,00 € |
| Conception / Mise en œuvre / Suivi des travaux | 11 500,00 € |
| Total A | 30 003,00 € |

| B - Suivis scientifiques | |
|---------------------------------|------------|
| Total B | 8 845,00 € |

| C - Valorisation pédagogique | |
|-------------------------------------|--------|
| Total C | 0,00 € |

| D - Mise en œuvre du DOCOB | |
|-----------------------------------|-------------|
| Volet foncier | 15 250,00 € |
| Animation générale | 6 100,00 € |
| Volet agricole | 1 220,00 € |
| Total D | 22 570,00 € |

| | |
|----------------------|--------------------|
| TOTAL / DOCOB | 61 418,00 € |
|----------------------|--------------------|